

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 9 septembre 2024 à 19h00

Mairie

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

1)	AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG SECTEUR NORD (RUE JACQUES BOUSSEAU - PLACE DES MARTYRS – RUE DE LA POMPE EN BOIS) : PRESENTATION DU PROJET.....	3
2)	POLE ENFANCE-JEUNESSE: PRESENTATION DU PROJET.....	3
3)	CIMETIERE : CREATION DE CAVURNES.....	4
4)	CONVENTIONS DE SERVITUDE ENEDIS	5
5)	AVIS SUR LE DOSSIER ICPE POUR VIRTUO CHAVAGNES SARL AU VENDEOPOLE DE LA PROMENADE.....	6
6)	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	7
7)	INFORMATION CONCERNANT L'EXERCICE DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE.....	7
8)	QUESTIONS DIVERSES	8

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 9 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Éric, SALAÜN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BEGAUD Laura à BORDRON Nadia, BILLAUD Xavier à SIREAU Sandrine, BRETAUDEAU Flavie à VALIN Stéphanie, GILBERT Jocelyne à LARDIERE Monique, JULIEN Fabrice à DURET Frédéric

Absent : BROCHARD Alexandre

Mme Marie-Paule SADET est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

1) Aménagement du centre-bourg secteur Nord (Rue Jacques Bousseau - Place des Martyrs – Rue de la Pompe en Bois) : présentation du projet

Le cabinet d'études GEOUEST/VERSTRADA a travaillé depuis la fin du printemps sur un plan d'aménagement de sécurisation et d'embellissement des rues situées au Nord de la Place de l'Eglise : Rue Jacques Bousseau, Pontereau, Rue de la Pompe en Bois, impasse des Bruyères et Place des Martyrs.

Le projet vise :

- la régulation de la circulation et du stationnement pour la rue J. Bousseau (aménagements de sécurité et modes de circulation adaptés) ;
- un traitement simple de l'entrée d'agglomération au Pontereau (route de la Ménardière) ;
- la connexion avec l'aménagement de la place de l'Eglise en prenant en compte le sens unique de circulation pour les Poids-Lourds pour les directions Montaigu/Saint-Fulgent ;
- la requalification de la Place des Martyrs, en valorisant l'aspect patrimonial du calvaire et en réorganisant les espaces de stationnement ;
- la valorisation de la rue de la Pompe-en-Bois et de l'impasse des Bruyères, en gardant la vocation de rues réservées à l'accès riverains et aux déplacements doux.

Les études vont se poursuivre plusieurs semaines et une rencontre avec les riverains est prévue le 9 octobre à 18h45 en Mairie pour leur présenter le projet. Les travaux devraient intervenir à compter du 1^{er} semestre 2025.

2) Pôle Enfance-Jeunesse : présentation du projet

Le cabinet Archi Urba Déco a poursuivi l'élaboration de la conception du Pôle Enfance-Jeunesse en vue du lancement de la construction prévue au 1^{er} semestre 2025.

Pour rappel, l'objectif de ce projet est de regrouper accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et un espace multi-activité destiné aux actions pour la jeunesse et en lien avec la parentalité.

Le programme prévoit 750 m² maximum de surface utile, ainsi qu'un préau, une cour et des espaces extérieurs notamment.

Le montant prévisionnel des travaux pour ce projet a été établi à 1 757 000 € HT (valeur : octobre 2023).

L'avant-projet sommaire présenté respecte les différentes exigences demandées dans le programme, avec une répartition du projet en plusieurs espaces distincts :

- l'espace « accueil de loisirs » pour les 3-11 ans permettra l'accroissement des capacités d'accueil périscolaire et extrascolaire sur la commune, avec :

- une zone plutôt destinée aux plus jeunes, intégrant notamment 1 salle de repos et des salles d'activités, dont en lien direct avec la cour extérieure,
- une zone destinée aux plus grands avec 2 grandes salles d'activités reliées directement aux cours extérieures,
- un espace cuisine qui pourra servir pour les petits déjeuners ou la préparation des goûters et dont l'usage pourra être mutualisé pour des activités intergénérationnelles ;
- l'espace « multi-activités jeunesse », qui dispose d'un accès indépendant direct, composé d'une grande salle polyvalente et d'un bureau confidentiel.

Il est également prévu dans ce projet les espaces sanitaires adaptés aux besoins, un espace de bureau pour la direction, une salle pour le personnel, des espaces de rangement et des locaux techniques pour la gestion du bâtiment.

Enfin, à l'extérieur, un espace de stationnement composé d'arrêts minute permettra un accès facilité pour les familles.

Concernant la forme du bâtiment et sa conception, celle-ci est prévue sur un seul niveau de plain-pied, avec des toitures en bacs aciers en mono-pente permettant l'accueil d'installations photovoltaïques. La conception permet d'intégrer de nombreux matériaux biosourcés, notamment le bois, qui permettent d'envisager une labellisation « Bâtiment Biosourcé ».

Au stade de l'avant-projet sommaire, l'estimation fait par l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 863 200 € HT, soit un peu plus de 100 000 € HT au-dessus l'enveloppe financière des travaux fixée à 1 757 000 € HT. Il a été rappelé à l'équipe de maîtrise d'œuvre lors de la dernière réunion de travail que le projet se devait de respecter le cadrage budgétaire fixé initialement, des économies pouvant être trouvées, sans remettre en cause le plan de l'avant-projet sommaire proposé.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de ce projet, il sera possible de solliciter différents partenaires : la CAF et la MSA, au titre des investissements concernant l'ALSH et la Jeunesse, le Département de la Vendée, dans le cadre du programme d'aide aux accueils collectifs de mineurs, la Région Pays de la Loire, dans le cadre des Contrats Pays de la Loire 2026 et l'Etat au titre de la DETR/DSIL.

Suite à cette présentation, il est proposé que le Conseil municipal,

- **VALIDE l'avant-projet sommaire présenté, en confirmant que l'avant-projet définitif dans lequel s'engage l'équipe de maîtrise d'œuvre devra respecter l'enveloppe financière allouée aux travaux et fixée à 1 757 000 € concernant les travaux ;**
- **SOLLICITE l'ensemble des partenaires de la commune aux fins d'obtenir les subventions les plus élevées possibles et autorise M. le maire à procéder à toutes formalités et à signer tous documents concernant ces demandes de subventions et leur éventuelle attribution.**

3) Cimetière : création de cavurnes

En 2023, la commission Actions Sociales a proposé la création de cavurnes dans le cimetière, pour répondre aux demandes plus nombreuses de familles choisissant l'incinération et souhaitant pouvoir bénéficier d'un lieu de recueil.

Les cavurnes cinéraires sont des réceptacles enterrés destinées à accueillir des urnes cinéraires. Elles ont une dimension de 0,50 m x 0,50 m recouvertes d'un couvercle en béton, et doivent ensuite être recouvertes d'une dalle d'ornement après inhumation.

Le projet prévoit la mise en place de 18 cavurnes, dans un espace laissé disponible actuellement dans le cimetière, à proximité des columbariums. Ce projet représente un montant d'investissement de 10350 € TTC environ.

Ces cavurnes seraient ensuite concédées aux familles, pour des durées de 15 ans ou 30 ans, comme pour les cases de columbarium, mais pour un tarif inférieur d'un peu plus de 40 % (actuellement 1035 € pour 30 ans et

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les propositions de servitude proposées par ENEDIS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à la mise en place de cette servitude.

5) Avis sur le dossier ICPE pour VIRTUO Chavagnes SARL au Vendéopôle de la Promenade

En exécution de l'arrête préfectoral n° 2024-DCPATE-326 du 04 juillet 2024 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande de VIRTUO CHAVAGNES SARL concernant l'enregistrement d'un bâtiment logistique à Chavagnes-en Paillers est soumise à consultation du public du 19 août au 13 septembre 2024 inclus.

Les conseillers municipaux ont été destinataires, avec la notice de présentation du conseil, du lien internet vers le dossier ICPE et M. le Maire a procédé à la présentation de ce projet lors de la réunion de conseil.



Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable sur ce dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement.**

6) Subvention aux associations

Suite à la mise en place de la Charte de la vie associative et dans le cadre des nouvelles modalités de demande de subvention, plusieurs dossiers de demande de subventions ont été soumis à la validation du Conseil municipal. Chaque association concernée a été rencontrée préalablement à l'instruction de leur demande

Suite à la présentation des différentes demandes, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE les décisions d'attribution de subventions présentées dans le tableau ci-dessous, précisant le contenu de la décision, la motivation de cette décision et le détail des votes :

Nom de l'association	Décision d'attribution	Motivation de la décision	Votes
Les Bambinous	400 €	Apport d'une aide pour soutenir l'achat de livres	Unanimité
Saint-Louis Handball	3 850 €	Apport d'une aide pour l'accompagnement de la pérennité de l'emploi et la stabilisation de la trésorerie	Unanimité
FCCR : Football Club Chavagnes-La Rabatelière	2 500 €	Apport d'une aide pour l'accompagnement au recrutement du 1 ^{er} salarié	Unanimité
Saint-Louis Gymnastique	1 000 €	Apport d'une aide pour l'accompagnement au lancement d'une nouvelle activité « gym des tous petits »	Unanimité
Chasse Saint-Hubert	400 €	Soutien pour les opérations de lutte contre les nuisibles	Unanimité

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65.

7) Information concernant l'exercice des délégations du Conseil au Maire

Par délibération du 25 mai 2020 et conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises :

N° Décision	Date	Thème	Contenu
2024_027	22/07/2024	Domaine et Patrimoine	Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux gaz
2024_028	27/08/2024	Urbanisme	Renonciation à acquérir 23 La Déderie – AC37-40-41
2024_029	27/08/2024	Urbanisme	Renonciation à acquérir 5 Cité des Abeilles - YD 684
2024_030	27/08/2024	Urbanisme	Renonciation à acquérir 39 la Déderie - AC 14 - 502 - 512

8) Questions diverses

Tour de table des commissions

- Commission affaires sociales
 - 19 octobre : les 24 heures de l'heure civique vendéenne
- Commission enfance jeunesse
 - 30 septembre : lancement de la quinzaine thématique (ateliers, médiatrices familiales, groupes d'échanges etc etc....)
 - 18 octobre : élection du CME
 - Restaurant scolaire : quelques calages à prévoir mais la rentrée s'est bien passée
- Sports – loisirs - tourisme
 - Les terrains de la zone de loisirs ont connu un bon taux d'occupation cet été ; tout comme le pumptrack et les structures enfants. Prévoir son inauguration.
- Communication
 - Les animations de l'été proposées sur la commune ont bien fonctionné : sardinade, Bell'Arte, Théâtre Régional des Pays de la Loire, fête de l'agriculture
 - 4 octobre : lancement de la saison culturelle à l'espace Molière avec la pièce « l'Arnaqueuse ».

Fait le 09 septembre 2024
A Chavagnes-en-Paillers

**La secrétaire de séance,
Marie-Paule SADET**



**Le Maire
Eric SALAÜN**

